

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 11 juillet 2023, à 19 h, à la salle de l'édifice municipal.

Monsieur le maire, Patrice Morin préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Chantal Bilodeau – conseillère siège no 1
Mme Eve-Lyne Marcotte – conseillère siège no 2,
Mme Denise Houle - conseillère siège no 3
M. Steven R. Deshaies – conseiller siège no 4
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 5
M. Bernard Philipps- conseiller siège no 6

Est également présente :

Mme Lisa Lee Farman, directrice générale et greffière-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

2023-07-098

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE séances du conseil se tient devant public et que ;

La séance est déclarée ouverte à 19h00.

Adoptée.

2023-07-099

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



**MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS
Séance ordinaire du conseil municipal
du 11 juillet à 19 h**

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023

4. Communiqués et correspondance

4.1 Tableau des correspondances reçues en juin 2023

5. Administration et finances

5.1 Dépôt- des états financiers de terminant le 31 décembre 2022

5.2 Liste des comptes à payer

5.3 Dépôt- Activités de fonctionnement à des fins fiscales

5.4 Programme d'aide à la voirie locale 2022- Volet entretien des routes locales (65 827\$)

5.5 Autorisation d'achat pneu tracteur

5.6 Adoption de 3 engagements jeunesse-Reconnaissance à titre de Municipalité amie des enfants (MAE)

5.7 Adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risque

5.8 Autorisation de demander à R.P.M. Excavation pour finition des rues au Lac Ginette

6. Législation

7. Loisirs

7.1 Fin des remboursements des frais d'adhésion à un service des loisirs de Victoriaville aux citoyens

7.2 Souper spaghetti – Voisins Solidaires

8. Sujets divers (demeure ouvert)

9. Rapport des élus

10. Période de questions

11. Levée de la séance

En conséquence,

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté;

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023

2023-07-100

CONSIDÉRANT QUE LE projet de procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Steven R. Deshaies
Appuyé par madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du **6 JUIN 2023**.

Adoptée.

4. Communiqués et correspondances

4.1 Les correspondances de juin ont été remis aux élus, celles-ci peuvent être consultées au bureau municipal.

5. Administration et Finances

5.1 Dépôt- des états financiers de terminant le 31 décembre 2022

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport financier pour l'année financière 2022 ainsi que le rapport de l'auditeur.

Mme Caroline Leduc, CPA auditrice, CGA, du Groupe RDL Victoriaville SENCRL, fait la présentation des états financiers 2022.

Pour l'administration municipale, les revenus de fonctionnement sont de 631 809 \$, les revenus d'investissements sont de 415 308 \$, les dépenses sont de 750 120\$ et les éléments de la conciliation à des fins fiscales sont de 155 676 \$ laissant ainsi un surplus de 37 365 \$ pour l'année 2022.

Les états financiers consolidés se résument à 648 720 \$ pour les revenus de fonctionnement, 415 308 \$ pour les revenus d'investissements, 787 402 \$ pour les dépenses et 162 488 \$ pour les éléments de la conciliation à des fins fiscales, laissant ainsi un surplus consolidé de 23 806 \$ pour l'année 2022.

5.2 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par monsieur Steven R. Deshaies

2023-07-101

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des dépenses soumis par la directrice générale, greffière-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Adoptée.

5.3 DÉPÔT- ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	
Taxes	14 882.22 \$
Location de Salle	910.00 \$
Amende SQ	335.00 \$
Permis	80.00 \$
Total	16 207.22 \$
<u>Dépenses</u>	
Paies élus	2 438.38 \$
Salaires employés	11 778.66 \$
Comptes payés	89 051.85 \$
Paiement émis	12 101.67 \$
Total	115 370.56 \$

5.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2022- VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (65 827\$)

2023-07-102

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports va verser une compensation de 65 827 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Maddington Falls informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée

5.5 AUTORISATION D'ACHAT PNEU TRACTEUR

CONSIDÉRANT QU'il y avait une différence de grandeur de pneu à l'avant du tracteur;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par monsieur Steven R. Deshaies

2023-07-103

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de Maddington Falls autorise l'achat et la pose d'un pneu adéquat pour le tracteur;

Adoptée

5.6 ADOPTION DE 3 ENGAGEMENTS JEUNESSE - RECONNAISSANCE À TITRE DE MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS (MAE)

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la municipalité pour devenir *Municipalité amie des enfants* à la suite de l'adoption de la résolution 2022-11-162 le 1^{er} novembre 2022 autorisant le dépôt d'un dossier de candidature;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de poser des actions qui favorisent le bien-être des jeunes citoyens de son territoire;

2023-07-104

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité à réaliser ces projets au cours de la période 2024-2026 dans le cadre de la démarche collective coordonnée par la MRC d'Arthabaska;

Sur proposition de madame Chantal Bilodeau
Appuyée par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER ET DE TRANSMETTRE les 3 engagements jeunesse à la MRC d'Arthabaska d'ici le 17 octobre 2023, qui assurera le suivi afin d'obtenir la reconnaissance *Municipalité amie des enfants*;

D'ACHEMINER à la MRC la lettre de motivation, signée par **le maire**, qui démontre la volonté de poursuivre notre reconnaissance municipale MAE;

DE S'ENGAGER à poser les actions relatives aux exigences d'obtention de la reconnaissance MAE inscrites à la résolution adoptée en novembre 2022;

QUE la municipalité s'engage à réaliser les 3 engagements suivants au cours de la période 2024-2026:

1. Rendre inclusif les jeux du parc pour les enfants à mobilité réduite ;
2. Poursuivre les activités familiales au sentier;
3. Maintenir les activités intergénérationnelles ;

Adoptée

2023-07-105

5.7 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2022 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA À ÊTRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Communication est donnée d'un rapport de monsieur Éric Bergeron directeur incendie de la Régie des Chutes, relatif au rapport annuel d'activités 2022 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité approuve le rapport annuel d'activités 2022 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée

5.8 Autorisation de demander à R.P.M. Excavation pour finition des rues au Lac Ginette

2023-07-106

Considérant que le budget a permis de faire de l'asphaltage sur quelques rues au Lac Ginette et qu'il nous reste à compléter les accotements en gravier;

En conséquence,

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par monsieur Steven R. Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Maddington Falls autorise la directrice générale de demander à R.P.M. Excavation de compléter les accotements de gravier autour des rues nouvellement asphaltées au Lac Ginette.

Adoptée

6. Législation

6.1 Dénonciation de la rigidité des lois actuellement en vigueur

2023-07-107

Considérant que la mission de la Commission municipale du Québec est de contribuer à améliorer la gouvernance, la gestion et la confiance des citoyens dans leurs institutions;

Considérant que lors des dernières élections municipales la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation soulevait le manque d'intérêt des citoyens envers la politique municipale et les difficultés pour certaines communautés à combler les postes de conseiller et de maire;

Considérant la rigidité de certaines législations actuellement en vigueur dont l'article 304 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui stipule que : « Est inhabile à exercer la fonction de membre du conseil de toute municipalité la personne qui sciemment, pendant la durée de son mandat de membre du conseil d'une municipalité ou de membre d'un organisme municipal, a un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la municipalité ou l'organisme »;

Considérant que le propriétaire d'une entreprise (ainsi que les membres de sa famille immédiate) se retrouve, du jour au lendemain, à ne plus pouvoir proposer ses services de façon directe ou indirecte à sa propre municipalité s'il se présente en politique municipale et ce, même s'il est le seul dans sa communauté à proposer ce service à des coûts moindres pour sa municipalité;

Considérant que chaque municipalité désire protéger ses services de proximité dans son milieu;

Considérant que la réalité des petites communautés doit être prise en considération;

Considérant que les lois doivent être revues et adaptées;

Considérant que le code d'éthique d'un élu brime la liberté de s'impliquer bénévolement dans sa municipalité selon les situations;

Considérant qu'il est primordial de permettre aux élus municipaux de continuer de s'impliquer au sein de leur localité sans être pénalisés ou y perdre des revenus, l'important est la transparence et d'éviter les abus;

En conséquence,

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal demande à la Fédération Québécoise des Municipalités d'intervenir auprès des autorités gouvernementales pour dénoncer la rigidité de la législation actuellement en vigueur et qui, en pratique, empêche les gens d'affaires des petites communautés de s'impliquer en politique municipale et les élus de s'impliquer bénévolement.

Adoptée

7. Loisirs

2023-07-108

7.1 Fin des remboursements des frais d'adhésion à un service des loisirs de Victoriaville aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun frais de non-résident pour les cours de piscine à Princeville;

En conséquence,

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par monsieur Steven R. Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil décide de ne plus rembourser les frais pour les services de non-résident et ou de cours de piscine à Victoriaville puisque les gens peuvent se rendre à la piscine de Princeville où il n'y a pas de frais pour les non-résidents.

Adoptée

7.2 Souper spaghetti – Voisins Solidaires

2023-07-109

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE le Conseil municipal autorise la collaboration avec le comité du Festifalls pour la tenue d'un souper spaghetti le 9 septembre ;

QUE dans le cadre de la subvention Voisins Solidaires la municipalité s'engage à payer 500\$ de dépenses pour cette activité sur réception de factures;

Adoptée.

8. Sujets divers (demeure ouvert)

8.1 Demande d'élargissement de l'accotement sur la 261 au MTQ

2023-07-110

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE le Conseil municipal de Maddington Falls demande au MTQ, *Ministère du Transport du Québec*, d'élargir l'accotement du côté impair soit de l'adresse du 57 route 261 jusqu'au chemin Russel tout de suite après le 161 route 261.

QUE cette demande faite par le conseil de Maddington Falls a pour but d'augmenter la sécurité piétonne.

Adoptée

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-07-111

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps

QUE la séance soit levée à 20h20.

Adoptée

Patrice Morin,
Maire

Lisa Lee Farman
Directrice générale/
Greffière-trésorière

Je, Patrice Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le _____ 2023.